

un organisme semi-autonome chargé de stimuler le développement industriel. Un Comité spécial a été établi et chargé de faire des recommandations sur les mesures opératoires et les dispositions administratives du nouvel organisme.

La Deuxième Commission a étudié le rapport du Comité et, après un débat général sur la structure et les fonctions du nouvel organisme, a adopté à l'unanimité une résolution qui renferme son statut. En séance plénière, le 17 novembre, le vote en faveur de la résolution a aussi été unanime.

Le nouvel organisme aura un statut analogue à celui de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (UNCTAD) et sera désigné sous le nom d'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (UNIDO). Son organe principal sera un conseil du développement industriel composé de 36 membres; le but principal de l'organisme sera d'aider, de stimuler et d'accélérer l'industrialisation des pays en voie de développement, particulièrement dans le secteur manufacturier. Les frais administratifs de l'UNIDO seront imputés sur le budget régulier des Nations Unies tandis que son programme d'activités sera financé par des contributions bénévoles et grâce à sa participation au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Lors des débats sur le développement industriel, le représentant du Canada à la Deuxième Commission, M. D. S. Macdonald, a dit que le Canada se joindrait aux autres membres des Nations Unies pour faire de l'UNIDO une force créatrice et efficace dans le but d'assurer un progrès industriel continu dans les pays en voie de développement. Le travail du nouvel organisme sera des plus fructueux s'il est concentré sur la définition et la solution de problèmes industriels particuliers dans certains pays et certaines régions, plutôt que sur des études et des recherches abstraites. La déclaration du Canada a aussi fait ressortir la nécessité d'une coopération étroite entre le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNIDO et d'une coordination et de relations de travail étroites entre le personnel de l'UNIDO, l'UNCTAD, de la Banque mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement et, dans le cas des industries orientées vers l'exportation, du Centre international du commerce du GATT.

Programme des Nations Unies pour le développement

La conférence annuelle d'engagement du Programme des Nations Unies pour le développement a eu lieu le 6 octobre. Le Canada a engagé pour 1967 un total de \$10,750,000 (canadiens), sous réserve de l'approbation du Parlement, au chapitre des activités du Programme des Nations Unies pour le développement. Ce montant représente une augmentation de \$1,250,000 sur la contribution du Canada en 1966 au Programme des Nations Unies pour le développement qui est une fusion du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial. Le 2 novembre, quelque 101 gouvernements s'étaient engagés à verser au total \$157,320,684 (en fonds des É.-U.) au Programme de développement en 1967.